

La ch@rte Internet

(expliquée aux enfants de l'école primaire)

Qu'est-ce que cette charte ?

C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doivent suivre pour respecter la loi et pour assurer la protection de tous.

Pour utiliser Internet à l'école,

la présence d'un adulte est obligatoire, qu'il s'agisse d'un enseignant ou de la personne chargée de l'informatique dans le cadre d'une activité scolaire.

Quand tu produis un texte, une image, un son,

pense que cela sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes. Tu dois donc t'engager à respecter à la fois ceux dont tu parles et ceux qui vont te lire.

La loi interdit les injures, le racisme, la provocation à la violence, la diffamation, l'atteinte à la vie privée.

Quand tu utilises un texte, une image ou du son,

pense que chacun est propriétaire de son image. Pour utiliser la photographie d'un adulte, demande son autorisation. Pour celle d'un enfant, demande lui son accord et celui de ses parents. Chacun est aussi propriétaire de ses œuvres. Pour utiliser une photographie, un dessin, une musique, un texte, il faut que tu demandes l'autorisation au créateur ou à ses héritiers.

Quand tu construis un lien vers une adresse mél ou un autre site,

demande l'autorisation à ton enseignant.

Quand tu navigues sur Internet,

malgré les précautions prises par l'école, si une image te choque, préviens immédiatement ton enseignant.